



Ville de
POIX DU NORD

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15 SEP. 2026

ID : 059-215904640-20260910-DELIB_2026_060-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES :		
En exercice	Présents	Votants
19	15	16
Date de la convocation : 3/09/2026		
Date d'affichage : 1 5 SEP. 2026		

Numéro de la délibération :
DELIB_2026_060

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, M. René LECUYER, Mme Carole GARCIA.

Etait absente et représentée : Mme Julie BETHECOURT a donné procuration à M. Christophe WILLERY

Etait absent excusé : M. Mathis JEUNE

Etaient absents : Mme Alice NAVEAU RONCHIN, M. David LEDUC

Secrétaire de séance : Mme Carole GARCIA

Objet : Suivi de la subvention Fonds Vert 2023 pour le projet de réaménagement et de verdissement de la Place Talma

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a attribué à la Commune une subvention de 304 391 € au titre du Fonds Vert 2023 pour le projet de réaménagement de la Place Talma le 29/06/2023.

Le Conseil municipal, par délibération en date du 6/02/2024, a décidé de ne pas attribuer le marché « Mission de Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la Place Talma de la commune de Poix du Nord ». Le marché a donc été déclaré sans suite compte tenu des incertitudes de financement des travaux complémentaires de la salle des fêtes Keighley Hall et des travaux d'urgence beaucoup plus importants que prévus à l'école.

Suite à cette délibération du 6/02/2024, le Conseil municipal a renoncé, par délibération en date du 14/02/2024, aux subventions de la Région, du Département et du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors.

Etant précisé dans l'arrêté attributif de la subvention au titre du Fonds Vert 2023 que les travaux devaient être commencés dans un délai de deux ans à compter de la notification, soit au plus tard le 29 juin 2025, le conseil municipal avait décidé de ne pas renoncer à cette subvention.

Monsieur le Maire précise que, compte tenu de l'absence de commencement d'exécution de l'opération dans le délai prévu par l'arrêté attributif de subvention, les services de la Sous-Préfecture ont demandé à la Commune de faire connaître sa position quant au maintien ou à l'abandon de la subvention attribuée au titre du Fonds Vert 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
15		1

Décide de renoncer à la subvention de 304 391 € attribué par l'Etat au titre du Fonds Vert 2023 pour le projet de réaménagement et de verdissement de la Place Talma.

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionnés,

La secrétaire de séance,
Carole GARCIA

Le Maire,
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **15 SEP. 2026**
Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.